

Utiliser le statut de lecteur

Fiche technique PMB n° 3.5

Objectif : Moduler les droits des lecteurs / emprunteurs selon les besoins

Applications utilisées : PMB version 3.1.15 et suivantes. Administration

Étape 1

Les statuts de lecteur

Depuis la version 3.1, les lecteurs peuvent avoir un statut qui leur définit des autorisations.

Administration / Lecteurs / Statut

Par défaut il y a deux statuts dans le logiciel : actif et interdit.

Libellé	Prêt	Hist.	Réservation	OPAC	DSI	DSI privée	Suggestions	Prolongation	Avis	Tag	MdP
Actif	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Interdit											

[Ajouter un statut d'emprunteur](#)

Par défaut toujours, le lecteur actif a toutes les autorisations sauf Historique

Explication :

Cocher 'Autoriser l'historique' signifie que le lecteur identifié dans l'Opac pourra voir sur son compte (cf fiche pmb 10.2) un onglet supplémentaire : Afficher les prêts précédents

Votre panier contient 3 notice(s).

[Afficher les prêts en retard](#) [Afficher les prêts en cours](#) [Afficher les prêts précédents](#) [Afficher les réservations](#)

[Changer le mot de passe](#)

[Accéder à votre information personnalisée](#) [Gérer vos abonnements](#) [Créer un abonnement](#)

[Faire une suggestion](#) [Afficher les suggestions](#)

Lecteurs > Statut

Catégories Statut Codes statistiques Import lecteurs Personnalisables

Modification d'un statut d'emprunteur

Libellé
Actif

- Autoriser l'emprunt
- Autoriser l'historique des prêts
- Autoriser la réservation
- Autoriser la connexion à l'OPAC
- Autoriser la DSI
- Autoriser la DSI privée
- Autoriser les suggestions d'acquisition
- Autoriser la demande de prolongation
- Autoriser l'abonné à laisser son avis
- Autoriser l'abonné à ajouter des tags
- Autoriser l'abonné à changer son mot de passe

[Annuler](#) [Enregistrer](#)

où il trouvera la liste de ses prêts (cela ne démarre qu'après l'instant où cette fonction a été activée). Cette liste n'est pas visible en gestion.

Mais il y a la question de la législation, de la CNIL. Pour avoir le droit de cocher cette fonction, vous devez faire une demande, une déclaration à la Cnil.

Pour ne pas avoir ce souci et pour que l'élève garde la trace de ses prêts, il reste la feuille de papier bien sûr et l'utilisation des paniers personnels par les élèves. (cf fiche 10.2 modifiée)....

Vous pouvez, ici, modifier les autorisations du statut actif.

Étape 2

Créer un nouveau statut de lecteur

Selon les niveaux, les actions menées, vous pouvez vouloir accorder des autorisations différentes selon les lecteurs. Vous cliquez sur 'Ajouter un statut d'emprunteur', vous mettez un libellé et vous faites vos choix. Il faudra ensuite modifier le statut, en circulation, sur les fiches des lecteurs concernés par le nouveau statut.

Annie Jézéquel
Créée le 31 mars 2008